Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen, sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 193.2026 Territoire apprenant Centre-Ouest Bretagne. Autorisation de signature d'un avenant à l'accord de consortium et de reversement des subventions aux membres du consortium.

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) assure le portage opérationnel du projet « *Territoire apprenant Centre-Ouest Bretagne* » sur le sujet de la formation dans les tiers-lieux, en tant que « chef de file » d'un consortium de partenaires sur la période 2023-2026.
Ce projet a permis d'accueillir 40 sessions de formation, notamment à destination des publics dits « *éloignés* » de l'emploi, dans les différents sites du tiers-lieu Nénuphare impulsé par la CCKB (à Lescouët-Gouarec, Kergrist-Moëlou, Rostrenen), mais également dans d'autres tiers-lieux du Kreiz Breizh et du Centre-Ouest Bretagne. Ce projet permet aussi d'aménager et d'équiper certains de ces lieux. Il permet, enfin, d'animer une dynamique de concertation territoriale entre les acteurs de l'emploi-formation, afin de mener des opérations conjointes et d'augmenter l'impact global des actions emploi-formation.
La Présidente précise que le projet « *Territoire apprenant COB* » est co-financé par la Région Bretagne, via l'appel à projets « *DEFFINOV* », et par la Fondation de France, via le programme « *Inventer Demain en Centre-Bretagne* ». Plus précisément, le financement octroyé par la Région Bretagne aux partenaires du projet est de 118 920,00 € en fonctionnement, et de 81 080,00 € en investissement (soit un total de 200 000,00 €) ; la Fondation de France alloue, quant à elle, 168 000,00 € au fonctionnement du projet.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

La Présidente rappelle que la Région Bretagne et la Fondation de France versent leurs subventions à la CCKB qui se charge de les reverser ensuite aux membres du consortium, tel que défini dans les dossiers de candidature.
Afin de préciser ces modalités de reversement, ainsi que les conditions du partenariat, la CCKB a rédigé une convention d'accord de consortium.
Celle-ci a été signée, en juillet 2024, par les membres du consortium : la *CCKB, le PTCE Eco Domaine Le Bois du Barde, le Campus Le Keréden, IDL Le Keréden, la SCIC Gens de la fontaine, Ti Potager, Esprit Fablab, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, le Pôle ESS ADESK COB, TAG29, Wimoov, COB Formation, la SCIC Ti Menez Are, GRETA CFA Agence du COB, Don Bosco / EIPF, ainsi que l'Espace Services Jeunesse du Kreiz Breizh (ESJ du KB), représenté par son porteur administratif et financier, le Groupement d'Intérêt Public de Formation de l'Académie de Rennes (GIP FAR).*
En février 2026, les membres du Consortium, réunis en comité de pilotage, ont validé l'entrée de nouveaux membres dans le consortium : *Le Grand Manger, Graines d'Utopies, Aux Goûts du Jour, EBECOB, Pays COB, Ty Films.*
L'accord de consortium prévoyait notamment que le reversement de la subvention régionale « *DEFFINOV* » aux membres suive l'échéancier de paiement de la Région Bretagne à la CCKB (soit 50% au démarrage, 30% supplémentaires sur présentation du bilan intermédiaire, et 20% de solde au bilan final).
Un premier acompte de 50% a été versé aux membres fin 2024. Suite à des mouvements de personnel interne à la CCKB, les bilans intermédiaires, donc les versements intermédiaires, n'ont pas pu être effectués fin 2025.
Les bilans finaux sont en cours de production pour le versement des soldes fin 2026 / début 2027.
Aussi, selon l'évolution des projets de chaque membre du consortium et l'entrée de nouveaux membres dans ce dernier, la répartition de la subvention régionale a été modifiée, telle que ci-annexé.
La Présidente propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer un avenant à l'accord de consortium, ci-annexé, afin de préciser les nouvelles modalités de partenariat entre les tous les membres, et d'autoriser la CCKB à reverser les subventions aux membres du consortium selon les modalités définies dans l'avenant susmentionné.
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Décide,

- D'autoriser la Présidente à signer l'avenant à l'accord de consortium, afin de préciser les nouvelles modalités de partenariat entre tous les membres ;
- D'autoriser la CCKB à reverser les subventions aux membres du consortium selon les modalités de l'avenant à l'accord de consortium.

Monsieur Jérémy Quéméner
Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel
Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

AVENANT À L'ACCORD DE CONSORTIUM

Projet « Territoire apprenant Centre-Ouest Bretagne (COB) »

Entre les soussigné·es, désigné·es comme les membres du consortium :

Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB)
Statut juridique : Communauté de Communes
SIRET : 242 200 715 00074
Adresse du siège social : 6 rue Joseph Pennec, 22 110 ROSTRENEN
Structure représentée par **Sandra LE NOUVEL, Présidente**

ET

Campus Le Keréden
Statut juridique : SARL
SIRET : 389 032 046 00010
Adresse du siège social : Hameau de Kerhunou, 22340 LOCARN
Structure représentée par **Rémi LOYER, Gérant**

ET

IDL Le Keréden
Statut juridique : Association
SIRET : 392 488 714 00016
Adresse du siège social : Hameau de Kerhunou, 22240 LOCARN
Structure représentée par **Gilbert JAFFRELOT, Président**

ET

Gens de la fontaine
Statut juridique : SCIC (SAS)
SIRET : 881 352 017 00019
Adresse du siège social : 12 rue de Verdun, 22110 ROSTRENEN
Structure représentée par **Jean-François DUBOCQ, Président**

ET

Ti Potager
Statut juridique : Association
SIRET : 904 252 384 00014
Adresse du siège social : 12 rue de Verdun, 22110 ROSTRENEN
Structure représentée par **Alain GILFORT, Co-Président**

ET

Esprit Fablab
Statut juridique : Association
SIRET : 839 960 523 00026
Adresse du siège social : 12 rue de Verdun, 22110 ROSTRENEN
Structure représentée par **Alain BENION, Co-Président**

ET

Les Petits Débrouillards Grand Ouest
Statut juridique : Association
SIRET : 799 345 590 00076
Adresse du siège social : 187 rue de Châtillon, 35200 RENNES
Structure représentée par **Grégory CELO, Co-Président (délégation de signature à Thierry ABENTIN, formateur Les Petits débrouillards)**

ET

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

ADESK CENTRE OUEST BRETAGNE
Statut juridique : Association
SIRET : 838 641 843 00019
Adresse du siège social : 6 Rue Joseph Pennec, 22110 ROSTRENEN
Structure représentée par **Didier OLLIVIER, co-président**

ET

Wimoov
Statut juridique : Association
SIRET : 422 136 143 00761
Adresse du siège social : 10 route de Trébrivan, 29270 CARHAIX
Structure représentée par **Benoît DUPONT, directeur régional (délégation possible de signature à Hoel CUMUNEL, responsable territoire Centre-Ouest Bretagne)**

ET

COB Formation
Statut juridique : Association
SIRET : 402 589 600 00053
Adresse du siège social : 32 rue des martyrs, 29270 CARHAIX
Structure représentée par **Nolwenn BURLOT, Directrice**

ET

SCIC Ti Menez Are
Statut juridique : SCIC (SA)
SIRET : 824 283 055 00021 (Société) / 824 283 055 00021 (Etablissement)
Adresse du siège social : Garzuel, 29190 BRASPARTS
Structure représentée par **Gérard GUEN, Président (délégation possible de signature à Stéphane MERRER, Directeur de l'établissement)**

ET

Le Grand Manger
Statut juridique : SCIC
SIRET : 910 201 714 00011
Adresse du siège social : 28, rue du Château, 56 320 LE FAOUËT
Structure représentée par **Marc JOURDAINE, Président**

ET

Graines d'Utopie
Statut juridique : association
SIRET : 937 847 465 00013
Adresse du siège social : 297 rue de Carhaix, 56 110 GOURIN
Structure représentée par **Amaury BIDEL, membre de la direction collégiale**

ET

Pays Centre Ouest Bretagne
Statut juridique : pôle d'équilibre territorial et rural
SIRET : 200 073 971 00018
Adresse du siège social : Cité administrative, 6 rue Joseph Pennec, 22110 ROSTRENEN
Structure représentée par **Jean-Charles LOHE, Président**

ET

Ty Films
Statut juridique : association
SIRET : 488 868 357 00036
Adresse du siège social : 6 route de Pont Laur, 22110 MELLIONNEC
Structure représentée par **Marie-Anne SOMDA, Co-Directrice**

ET

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

EBECOB
Statut juridique : association
SIRET : 901 841 452 00021
Adresse du siège social : 3 B rue de la Gare, 22110 PLOUGUERNEVEL
Structure représentée par **Isabelle GUEGUEN, Présidente**

ET

Aux Goûts du Jour
Statut juridique : Association
SIRET : 488 997 735 00052
Adresse du siège social : 1 allée Mgr Jean-René Calloc'h, 29 000 QUIMPER
Représentée par **Marie KEROUANTON, Présidente**

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Le projet « Territoire apprenant Centre-Ouest Bretagne (COB) » est un projet multi-partenarial ayant pour objectif de bâtir un écosystème innovant dans le champ de la formation en Centre-Ouest Bretagne, à travers l'expérimentation sur la période 2023-2026 :

- D'actions de formation, menées en collaboration avec les tiers-lieux du territoire, pour mieux répondre aux besoins des publics dits « éloignés » de l'emploi-formation (axe 1) ;
- D'une dynamique de concertation et de coopération territoriale de grande ampleur, à travers notamment des plénières et des groupes de travail, pour augmenter l'impact global des actions menées dans le champ de l'emploi-formation, et pour planifier le développement de formations plus qualifiées et diversifiées (axe 2).

Ce projet a été construit collégialement par une trentaine de parties prenantes (tiers-lieux, organismes de formation et autres acteurs du territoire du COB) pendant plusieurs mois, à partir de fin 2022. Une plénière de démarrage a été organisée le 19 février 2024, afin de lancer officiellement le projet. L'accord de consortium initial a été signé en juillet 2024.
En février 2026, une plénière a validé de nouvelles actions, en réponse à l'annulation de certaines élaborées au démarrage.
Cet avenant tient compte de ces modifications.

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) est en charge du portage opérationnel du projet, en tant que « chef de file » du consortium sur la période 2023-2026.

Ce projet est co-financé par deux co-financeurs sur la période 2023-2026 :

- La Région Bretagne, dans le cadre de l'appel à projets « DEFFINOV – Tiers-lieux ! Dispositifs France Formation Innovante ».
  Le projet présenté par le territoire du COB a été désigné lauréat par la commission permanente régionale du 25 septembre 2023, et s'est vu octroyer une subvention de fonctionnement de 118 920€ et une subvention d'investissement de 81 080€, portant ainsi le total de l'engagement régional à 200 000€. Ces montants sont répartis entre les membres du consortium.
  Les dotations sont affectées prioritairement à l'expérimentation d'actions de formation sur cinq thématiques (Alimentation, Numérique, Découverte de soi et des métiers & formations, Entrepreneuriat, Projets à venir et d'avenir en particulier dans le champ de la Culture et de l'Entrepreneuriat féminin), ainsi qu'à l'aménagement de tiers-lieux dits « apprenants » pour permettre l'accueil de formations. Le reste de ces dotations contribuent sur une plus faible partie au financement de l'ingénierie de coordination du projet et à la communication.
  Les documents de convention, et leurs trois annexes, signés avec la Région Bretagne en date du 15 novembre 2023, définissent les conditions et modalités selon lesquelles la Région s'engage à subventionner le projet.
  À noter que ce projet est aussi dénommé vis-à-vis de la Région Bretagne : « DEFFINOV COB : Mobilisation du territoire du Centre Ouest Bretagne pour structurer des tiers-lieux apprenants et collaborer avec des acteurs menant des projets collectifs relatifs à l'emploi-formation ».

- La Fondation de France, dans le cadre du programme « Démarches Territoriales 2024 – Inventer Demain en Centre-Bretagne ».
  Le jury de la Fondation de France, qui s'est réuni le 8 avril 2024 sous la présidence de Jean-Marie BERGERE, a proposé de soutenir le projet via l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 168 000€, notifiée par courrier le 22 mai 2024.
  De manière complémentaire à « DEFFINOV », qui finance essentiellement les actions et équipements de formation, cette dotation est quant à elle affectée prioritairement au financement de l'ingénierie du projet, par une contribution au renforcement du poste d'ingénierie de coordination, par la mise en place d'un budget contributif, par l'intervention

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

d'expert·es sur les sujets de gouvernance partagée / modèle économique ainsi [illegible]
un soutien en communication.
Un cadre de coopération sera partagé avec la Fondation de France au second semestre 2024 définit les conditions et modalités selon lesquelles la Fondation de France s'engage à subventionner le projet.

ARTICLE 2 - DÉFINITIONS ET RÔLES DE CHACUN (article modifié)

Dans cet accord, les expressions ci-dessous auront les définitions suivantes, pour définir les rôles de chacun dans le projet :

- « **Accord de consortium** » : convention de partenariat, signée dans le cadre du projet, entre les membres du consortium. L'accord de consortium désigne ce document et ses annexes, ainsi que ses éventuels avenants.

- « **Chef de file du consortium** » : membre du consortium mandataire et représentant de l'ensemble des autres membres dans le cadre du projet. Le « chef de file » est notamment en charge de la coordination du projet et du collectif, de la gestion des conventions, du cadrage et du suivi des actions et du budget, du recueil des documents justificatifs et du reporting, de la relation avec les financeurs, du reversement des subventions allouées aux membres du consortium, de la représentation du projet et du collectif pour le compte du consortium. Les membres du consortium donnent délégation au « chef de file » pour agir en leur nom dans le cadre du périmètre de cette mission. Sur la période 2023-2026, le « chef de file » du consortium pour le projet est la Communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB).

- « **Membres historiques du consortium** » : ensemble des participant·es au projet qui reçoivent une partie des subventions allouées, ou qui sont directement impliqué·es sur le terrain dans la réalisation des actions subventionnées sans pour autant toucher une partie des subventions. Les membres du consortium sont en charge de la réalisation de leurs actions telles que décrites dans ce document. Ils et elles sont signataires de cet accord, et sont tenu·es à son exécution.
  En juillet 2024, le consortium est composé de quinze membres : *Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB), PTCE Eco Domaine Le Bois du Barde, Campus Le Keréden, IDL Le Keréden, SCIC Gens de la fontaine, Ti Potager, Esprit Fablab, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, ADESK Centre-Ouest Bretagne, TAG29, Wimoov, COB Formation, SCIC Ti Menez Are, GRETA CFA Agence du COB, Don Bosco / EIPF, l'Espace Services Jeunesse du Kreiz Breizh (ESJ du KB) représenté par son porteur administratif et financier, le Groupement d'Intérêt Public de Formation de l'Académie de Rennes (GIP FAR).*
  Le *PTCE Eco Domaine Le Bois du Barde* a été prononcé en liquidation judiciaire le 9 septembre 2025. La procédure met fin à l'activité de l'entreprise. Elle ne fait donc plus partie des membres du consortium.

- « **Nouveaux membres** », ayant rejoint le consortium en 2026, après validation du comité de pilotage du 16 février 2026, au nombre de six : *Le Grand Manger, Graines d'Utopies, Aux Goûts du Jour, EBECOB, Pays COB, Ty Films.*

- « **Partenaires du consortium** » **:** ensemble des participant·es associé·es au projet et venant nourrir la démarche collective sans recevoir de subvention allouée au projet, ou sans être directement impliqué·es sur le terrain dans la réalisation des actions subventionnées. Ils et elles peuvent participer au projet en lien avec les « membres du consortium », et notamment à la dynamique de concertation et de coopération territoriale sous forme de plénières et de groupes de travail. Les partenaires ne sont pas signataires du présent accord, et ne sont donc pas contractuellement tenu·es à son exécution.
  À date, le consortium est composé de dix-sept partenaires, portant donc à un total de trente-huit, l'ensemble des parties prenantes intervenant sur le projet (membres du consortium + partenaires). Les dix-sept partenaires sont : *le Conseil de Développement du Pays Centre-Ouest Bretagne, Poher Communauté, Roi Morvan Communauté, Monts d'Arrée Communauté, Communauté de Communes de Haute-Cornouaille, Mairie de Saint-Hernin, Bretagne Tiers-Lieux, France Travail Carhaix, Projet de tiers-lieu Kroazhent, OGO (Ordi Grand-Ouest), Mission Locale COB, Rubalise, Cap Emploi, OPCO EP en Bretagne (Entreprises de Proximité), la DEETS, Région Bretagne DETCB (Direction de l'Espace territorial Centre Bretagne) et Fondation de France Grand Ouest.*

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DES MEMBRES DU CONSORTIUM (article modifié)

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) s'engage à :

- Remplir son rôle de « chef de file » du consortium, tel que spécifié à l'article 2 de cet accord ;
- Et en tant que membre du consortium : animer, ou faire animer en prestation, au sein de son tiers-lieu multi-sites Nénuphare :
  - Quatre actions de formation d'une demi-journée sur les grands enjeux de l'Alimentation, en lien avec les organismes de formation Don Bosco / EIPF (PREPA Avenir Jeunes) et le GRETA CFA Agence du COB (PREPA Avenir Adultes).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

Calendrier prévisionnel : deux actions au premier semestre 2024 (une PREPA Avenir Jeunes et une PREPA Avenir Adultes) et deux actions menées au premier semestre 2025 (une PREPA Avenir Jeunes et une PREPA Avenir Adultes).

- Quatre actions de formation d'une demi-journée sur les grands enjeux du Numérique, en lien avec les organismes de formation Don Bosco / EIPF (PREPA Avenir Jeunes) et le GRETA CFA Agence du COB (PREPA Avenir Adultes).
  Calendrier prévisionnel : deux actions au second semestre 2024 (une PREPA Avenir Jeunes et une PREPA Avenir Adultes) et deux actions, a priori, au second semestre 2025 (une PREPA Avenir Jeunes et une PREPA Avenir Adultes).
- Relayer si besoin de l'information concernant ces formations auprès des usager·es de son tiers-lieu, via ses moyens de communication, pour aider les organismes de formation à faire connaître ces formations à de potentiel·les candidat·es.

- Co-concevoir des « projets à venir ou d'avenir »
- Co-porter des actions de communication, de valorisation du projet.

Le Campus Le Keréden s'engage à :

- Concevoir et proposer dans son lieu à Locarn trois séminaires de type « colloques stratégiques », à raison de un par an, pour prendre de la hauteur collectivement sur les enjeux du Centre-Ouest Bretagne pour Demain et les métiers émergents sur le territoire, en lien avec les acteurs économiques, de la compétence et les habitant·es.
- Assurer la communication autour des événements, créer et mettre à jour le programme pédagogique et le calendrier de ces actions, spécifier les objectifs pédagogiques, faire signer une feuille de présence aux participant·es.
  Calendrier prévisionnel : un événement annuel, a priori, aux quatrièmes trimestres 2024, 2025 et 2026.

L'association IDL Le Keréden s'engage à :

- Mettre à disposition dans son tiers-lieu à Locarn de l'équipement audio acquis pour mener à bien le projet et un accompagnement à la création de podcasts sur l'emploi-formation en COB pour des stagiaires de la formation, par exemple des jeunes engagés en PREPA ou en CEJ (entre autres publics) et ce, afin de valoriser et diffuser des témoignages de parcours, de mettre en lumière des structures employeuses au niveau local, et d'inciter à la découverte de métiers et formations du territoire.
  Calendrier prévisionnel : d'ici à mi-2026.
- Relayer si besoin de l'information concernant cette formation auprès des usager·es de son tiers-lieu, via ses moyens de communication, pour aider les éventuels organismes de formation à faire connaître cette formation à de potentiel·les candidat·es.

La SCIC Gens de la fontaine, Ti Potager, Esprit Fablab s'engagent conjointement à :

- Co-concevoir, animer et accueillir dans leur tiers-lieu Kdoret à Rostrenen deux actions de formation sur l'Alimentation, notamment sur le potager et le maraîchage, en lien avec l'organisme de formation Don Bosco / EIPF (PREPA Avenir Jeunes) [cette action est menée par la SCIC Gens de la fontaine et Ti Potager].
  Calendrier prévisionnel : une action au premier semestre 2024 et une action au premier semestre 2025.
- Co-concevoir, animer et accueillir dans leur tiers-lieu Kdoret à Rostrenen quatre actions de formation sur le Numérique, notamment sur l'initiation au réemploi de matériel informatique et aux logiciels libres, en lien avec les organismes de formation Don Bosco / EIPF (PREPA Avenir Jeunes) et le GRETA CFA Agence du COB (PREPA Avenir Adultes) [cette action est menée par la SCIC Gens de la fontaine et Esprit Fablab].
  Calendrier prévisionnel : deux actions au second semestre 2024 (une PREPA Avenir Jeunes et une PREPA Avenir Adultes) et deux actions, a priori, au second semestre 2025 (une PREPA Avenir Jeunes et une PREPA Avenir Adultes).
- Relayer si besoin de l'information concernant ces formations auprès des usager·es de son tiers-lieu, via ses moyens de communication, pour aider les organismes de formation à faire connaître ces formations à de potentiel·les candidat·es.
- Réaliser les aménagements prévus dans le dossier de candidature du projet pour l'accueil de formations sur leur lieu à Rostrenen, notamment via des travaux concernant l'aménagement du lieu de formation (outils interactifs, outillages, mobiliers, communication), l'aménagement de la cuisine partagée, l'aménagement de l'accessibilité, ainsi que l'aménagement des jardins partagés.
  Calendrier prévisionnel : d'ici à mi-2026.

Les Petits Débrouillards Grand Ouest s'engagent à :

1. **Formation d'initiation à l'animation scientifique et technique**

- Concevoir et animer une action de formation d'initiation à l'animation scientifique et technique à destination d'un public jeune (16-25 ans), en partenariat avec l'ESJ du Kreiz Breizh à Rostrenen et avec délivrance d'un certificat, pour leur faire découvrir les métiers de l'animation, via une formation en deux volets : cinq jours de formation « théorique », puis cinq jours de mise en pratique.
- Recruter les candidat·es, créer et mettre à jour le programme pédagogique et le calendrier de l'action de formation, spécifier les objectifs pédagogiques, faire signer une feuille de présence aux stagiaires.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

Calendrier prévisionnel : au premier semestre 2024 (volet théorique : pendant l[illegible] pendant les vacances de Pâques).

2. **Exposition Les femmes dans le numérique**

- Faire coopérer différents types de public présents sur le territoire pour concevoir et fabriquer une version clé en main de l'exposition Les femmes dans le numérique, en complément des fichiers diffusés en Opensource. La fabrication alliera et valorisera différents types de savoir-faire techniques, numériques et logiciels.
- Organiser un événement de présentation du travail effectué en fin de parcours pour faire connaître et diffuser l'exposition sur le territoire et développer de nouveaux partenariats.
  Calendrier prévisionnel : premier semestre 2026

L'ADESK COB s'engage à :

- Co-concevoir, co-animer, et proposer, trois actions d'accompagnement « Project'eur / Idéateur » dans des tiers-lieux du COB, avec le TAG29, à destination de porteurs de projets en Economie Sociale et Solidaire sur le COB, sous un format de deux jours d'ateliers, pour donner à voir les outils utiles pour transformer son idée en projet. La première session est organisée à l'ESJ du Kreiz Breizh (Rostrenen) ; la deuxième session au FJT de Carhaix ; la troisième, dans les locaux de la Communauté de communes de Haute-Cornouaille
  Calendrier prévisionnel : second semestre 2024, premier semestre 2025 et premier semestre 2026
- Recruter les candidat·es, créer et mettre à jour le programme pédagogique et le calendrier des actions de formation, spécifier les objectifs pédagogiques, faire signer une feuille de présence aux stagiaires.

Wimoov s'engage à :

- Concevoir et animer huit ateliers mobilité, à destination des jeunes au sein de tiers-lieux du COB, pour travailler sur les conditions d'accessibilité au bouquet de solutions de transports du territoire, les compétences dans le savoir-faire et l'organisation de ses déplacements et l'appropriation et sens donné par les usagers eux-mêmes, repère économiques et écologiques.
  Calendrier prévisionnel : d'avril à juillet-2026.
- Identifier les tiers-lieux partenaires pour accueillir ces actions sur le territoire du COB.
- Assurer la communication autour des événements, créer et mettre à jour le programme pédagogique et le calendrier des actions, spécifier les objectifs pédagogiques, faire signer une feuille de présence aux participant·es.

COB Formation s'engage à :

1. **Cafés-rencontre emploi**
   Concevoir et animer huit évènements favorisant le recrutement inclusif, de type « cafés-rencontres emploi », au sein de tiers-lieux du COB, pour faire rencontrer une à deux entreprises qui recrutent dans la commune dans laquelle est localisé le tiers-lieu à des demandeurs d'emploi, sous un format « convivial et intimiste ».
   Calendrier prévisionnel : un événement au deuxième 2024 et sept en 2026.
2. **Code de la route**
   Concevoir et animer une action de soutien motivationnel à l'apprentissage du code de la route. Deux sessions ont été organisées à l'ESJ du Kreiz Breizh (Rostrenen) à destination du grand public, sous un format de douze séances de deux heures chacune. La première session au premier semestre 2024, la deuxième au premier semestre 2025.
   Recruter les candidat·es, créer et mettre à jour le programme pédagogique et le calendrier des actions, spécifier les objectifs pédagogiques, faire signer une feuille de présence aux participant·es.
3. **Facturation électronique à destination**
   Concevoir et organiser 6 sessions de formation gratuites ou à coût maîtrisé au sein des tiers-lieux du pays du COB, dédiées à la Facturation électronique et solutions libres et Environnement numérique libre à destination des acteurs locaux de l'Economie Sociale et Solidaire et aux artisans (dirigeants d'associations, bénévoles, petites entreprises artisanales).
   En collaboration avec les tiers-lieux : Ti Menez Are (Brasparts), Nénuphare à Rostrenen, Le Grand Manger (Faouët)
   Calendrier prévisionnel : juin à septembre 2026

La SCIC Ti Menez Are s'engage à :

- Initialiser un projet au sein de son tiers-lieu à Brasparts autour de la formation au maraîchage biologique, et aux circuit-courts prioritairement jusqu'aux cuisines de son établissement d'hébergement touristique et de classes de découverte, en lien avec le centre de formation Kerliver, et ses élèves en BPREA (FC et Apprentis), et en particulier à :
  - Faire réaliser une étude sur l'aménagement d'un terrain de 2000-3000 m² sur son lieu pour le convertir en plateau technique agricole pour le maraîchage,
  - Procéder à l'équipement de ce plateau technique (achat matériels), et à le faire aménager (défrichage, profilage, réservoir, installation tunnel et irrigation, local matériel).

  Calendrier prévisionnel : phase d'étude en 2023-2024, puis achat des équipements et aménagement du plateau technique agricole avec les élèves de Kerliver au printemps 2025 au plus tôt.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

- Développer le projet en concevant un projet global autour du maraîchage sur s[illegible], notamment les usages et usager·es du plateau technique agricole (ex : chantiers écoles, chantiers d'insertion, espace de portage professionnel, etc.), les surfaces nécessaires et le modèle économique, en lien avec les structures de l'accompagnement au montage de projets, et en recherchant les co-financements nécessaires pour le mettre en œuvre.
  Calendrier prévisionnel : d'ici à mi-2026.

Le Grand Manger s'engage à :

- Co-concevoir, co-animer et accueillir dans son tiers-lieu au Faouët, une action sur l'alimentation – du producteur au consommateur – en effectuant des mini-portraits de producteurs. Les jeunes travailleront aussi les compétences pour réaliser un documentaire audiovisuel, avec l'association Ty Films, en lien avec l'organisme de formation GRETA CFA Agence du COB (Prépa Avenir Jeunes du Faouët).
  Calendrier prévisionnel : premier semestre 2026
- Réaliser des aménagements (cloisons, parquets) et s'équiper pour répondre aux besoins croissants d'accueil de roupe en formation (mobilier, matériel son et impression, signalétique)
  Calendrier prévisionnel : d'ici à fin septembre 2026.

Graines d'Utopie s'engage à :

- Réaliser des aménagements prenant en compte la dimension ERP et accueillir dans de meilleures conditions des stagiaires : séparer les espaces grand public/ateliers participatifs et les bureaux ; installer le matériel de projection et de visio-conférence ; isoler le plafond de la salle de restauration.
  Calendrier prévisionnel : d'ici à fin septembre 2026.

Le Pays COB s'engage à :

- Organiser une session de formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) à destination des professionnels, bénévoles et acteurs des secteurs médical, social, médico-social, éducatif, culturel et associatif, dans le tiers-lieu Nénuphare de Rostrenen.
  Calendrier prévisionnel : premier semestre 2026.

Ty Films s'engage à :

- Co-concevoir, co-animer une action sur l'alimentation – du producteur au consommateur – en effectuant des mini-portraits de producteurs. Ty Films accompagnera notamment les stagiaires sur la partie audiovisuelle de l'action, pour réaliser un documentaire, avec le Grand Manger, tiers-lieu et coopérative nourricière à Le Faouët, en lien avec l'organisme de formation GRETA CFA Agence du COB (Prépa Avenir Jeunes du Faouët).
  Calendrier prévisionnel : premier semestre 2026

L'EBECOB s'engage à :

- Co-concevoir et co-animer des ateliers d'éducation alimentaire avec la découverte des métiers de la filière alimentaire, avec son épicerie mobile, en lien avec Aux Goûts du Jour, un tiers-lieu du réseau Nénuphare et la cuisine pédagogique du GRETA CFA Agence COB à Carhaix et l'organisme de formation Don Bosco/EIPF (PREPA Avenir Jeunes de Carhaix).
  Calendrier prévisionnel : premier semestre 2026.
- Co-concevoir et co-animer des ateliers pédagogiques et de cuisine pour faire évoluer les comportements alimentaires pour une meilleure santé physique et mentale et apprendre à faire ses courses grâce à son épicerie sociale, en lien avec Aux Goûts du Jour, un tiers-lieu du réseau Nénuphare, pour les stagiaires adultes des Petits Débrouillards, les bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire et des salariés de l'EBECOB.
  Calendrier prévisionnel : premier semestre 2026.

Aux Goûts du Jour s'engage à :

- Co-concevoir et animer des ateliers d'éducation alimentaire avec la découverte des métiers de la filière alimentaire, en lien avec l'épicerie mobile de l'EBECOB, un tiers-lieu du réseau Nénuphare et la cuisine pédagogique du GRETA CFA Agence COB à Carhaix et l'organisme de formation Don Bosco/EIPF (PREPA Avenir Jeunes de Carhaix).
  Calendrier prévisionnel : premier semestre 2026.
- Co-concevoir et animer des ateliers pédagogiques et de cuisine pour faire évoluer les comportements alimentaires pour une meilleure santé physique et mentale et apprendre à faire ses courses, en lien avec l'épicerie sociale de l'EBECOB à Rostrenen, un tiers-lieu du réseau Nénuphare, pour les stagiaires adultes des Petits Débrouillards, les bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire et des salariés de l'EBECOB.
  Calendrier prévisionnel : premier semestre 2026.

Et plus généralement, chaque membre du consortium s'engage également à :

- Participer à la vie du collectif et du projet « Territoire apprenant Centre-Ouest Bretagne », et notamment aux plénières, qui constituent le comité de pilotage du projet, et éventuellement aux groupes de travail proposés, sur la base du volontariat.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

- Prendre part à une ou deux réunions de cadrage préalablement à l'action de formation impliqué·e, puis à une réunion de bilan et d'évaluation à la suite de cette action. Ces réunions sont proposées et organisées par le « chef de file » du consortium. Le « chef de file » transmet ensuite les éléments clés de ces bilans aux financeurs.
- Conserver et transmettre au « chef de file » du consortium les données et pièces justificatives concernant l'action menée, ainsi que tout élément qui permettrait au « chef de file » de répondre aux éventuelles demandes des financeurs (cf. Article 5 de cet accord).
- Prévenir le « chef de file » en cas de difficulté pouvant compromettre l'exécution du projet.
- Communiquer sur le projet et l'action menée, en lien avec le « chef de file » du consortium (cf. Article 10 de cet accord).
- Documenter l'action menée (photos, programme pédagogique, affiche, feuilles de présence...) et transmettre cette documentation au « chef de file ».

ARTICLE 4 – PARTENARIAT FINANCIER ET MODALITÉS DE PAIEMENT (article modifié)

Les différentes subventions allouées au projet par les financeurs sont, dans un premier temps, versées au « chef de file » du consortium.

En contrepartie des engagements détaillés dans cet accord (Article 3), les différentes subventions sont ensuite reversées par le « chef de file » aux membres du consortium, selon les montants spécifiés dans les dossiers de candidature, et reprécisés dans cet accord. Les montants sont des montants TTC. Les reversements sont conditionnés à la bonne réception préalable des aides par le « chef de file » de la part des co-financeurs du projet.

Chaque membre s'engage à faire usage des sommes versées pour mettre en œuvre ses engagements selon les modalités précisées dans cet accord.

« DEFFINOV » / Région Bretagne :

Il est rappelé que les dotations « DEFFINOV » financent jusqu'à 80% maximum du budget prévisionnel du projet dans la limite des 200 000€ alloués. Les co-financements doivent donc être de 20% minimum au global : ils ont été identifiés et spécifiés pour chaque membre du consortium dès les dossiers de candidature. Les conventions signées avec la Région régissent l'emploi des fonds régionaux.

Il est rappelé également que les dotations « DEFFINOV » contribuent prioritairement au financement de l'expérimentation d'actions de formation dans les tiers-lieux ainsi qu'à l'aménagement et l'équipement de ces lieux pour accueillir les formations. Le reste contribue pour une plus faible partie au soutien à l'ingénierie de coordination du projet et à la communication.

Les subventions de fonctionnement et d'investissement allouées par la Région Bretagne au projet sont réparties comme-suit entre les membres du consortium.

Clé de répartition pour le reversement de la subvention régionale de **fonctionnement**, de 118 920€ :

- À la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) est octroyée la somme de 29 060 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Banque de France / Service de Gestion Comptable de Loudéac
  IBAN / BIC : FR61 3000 1007 12D2 2100 0000 066 / BDFEFRPPCCT
  Sont également attribuées à la Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB) :
  - Une enveloppe de 11 010€ pour des « projets à venir et d'avenir » ;
  - Une enveloppe de 2 500€ en communication.

  Co-financement prévisionnel : la CCKB mobilise la part de la subvention de la Fondation de France dévolue au co-financement de son ingénierie projet sur la période (cf. ci-dessous), en substitution des 13 487€ de co-financement initialement prévus sur sa dotation de l'État « Fabriques de Territoire ».

- Au PTCE Eco Domaine Le Bois du Barde a été octroyée la somme de 5 800 €.
  Le PTCE Eco Domaine Le Bois du Barde a été prononcé en liquidation judiciaire le 9 septembre 2025. La procédure met fin à l'activité de l'entreprise. Elle ne fait donc plus partie des membres du consortium.
  Le PTCE n'a pas transmis de pièces justificatives.
- Au Campus Le Keréden est octroyée la somme de 3 440 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Agricole 22 - Maël Carhaix
  IBAN / BIC : FR76 1220 6018 0083 2837 3000 137 / AGRIFRPP822
  Co-financement prévisionnel : le Campus Le Keréden mobilise 1 290€ en autofinancement.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

- À IDL Le Keréden est octroyée la somme de 4 000€.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Agricole 22 - Maël Carhaix
  IBAN / BIC : FR76 1220 6018 0056 0200 6577 545 / AGRIFRPP822
  Co-financement prévisionnel : IDL Le Keréden mobilise 1 000€ en autofinancement.

- À la SCIC Gens de la fontaine est octroyée la somme de 9 660€, pour l'action menée conjointement avec Ti Potager et Esprit Fablab.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Mutuel de Bretagne
  IBAN / BIC : FR76 1558 9228 0807 4903 1234 014 / CMBRFR2BARK
  Co-financement prévisionnel : la SCIC Gens de la fontaine, Ti Potager et Esprit Fablab mobilisent conjointement 1 305€ en autofinancement ; et Esprit Fablab mobilise 7 290€ via son co-financement « Convention DFFC » Région Bretagne.

- Aux Petits Débrouillards Grand Ouest est octroyée la somme de 5 580 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit coopératif
  IBAN / BIC : FR76 4255 9100 0008 0142 7014 066 / CCOPFRPPXXX
  Co-financement prévisionnel : les Petits Débrouillards Grand Ouest mobilisent 3 900 € en autofinancement.

- À l'ADESK Centre-Ouest Bretagne (ADESK COB) est octroyée la somme de 7 280 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit coopératif
  IBAN / BIC : FR76 4255 9100 0008 0225 5848 511 / CCOPFRPPXXX
  Co-financement prévisionnel : l'ADESK et le TAG29 mobilisent conjointement 2 520 € en autofinancement.

- À Wimoov (WIMOOV GRAND OUEST) est octroyée la somme de 3 840 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit coopératif
  IBAN / BIC : FR76 4255 9100 0008 0135 5749 136 / CCOPFRPPXXX
  Co-financement prévisionnel : Wimoov mobilise 1 200 € en autofinancement.

- À COB Formation est octroyée la somme de 20 000€.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit coopératif
  IBAN / BIC : FR76 4255 9100 0008 0147 2755 580 / CCOPFRPPXXX
  Co-financement prévisionnel : COB Formation mobilise 4 600 € en autofinancement.

- Au Grand Manger est octroyée la somme de 2 800 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Agricole 56 / Le Faouët
  IBAN / BIC : FR16 1600 6080 1100 8332 8093 787 / AGRIFRPP860
  Co-financement prévisionnel : le Grand Manger mobilise l'équivalent de 700 € en autofinancement.

- Au Pays COB est octroyée la somme de 1 950 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Banque de France / Paris
  IBAN / BIC : FR61 3000 1007 12D2 2100 0000 066 / BDFEFRPPCCT
  Co-financement prévisionnel : le Grand Manger mobilise l'équivalent de 500 € en autofinancement.

- À Ty films est octroyée la somme de 4 730 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Agricole 56 / Le Faouët
  IBAN / BIC : FR16 1600 6080 1100 8332 8093 787 / AGRIFRPP860
  Co-financement prévisionnel : le Grand Manger mobilise l'équivalent de 1 185 € en autofinancement.

- À l'EBECOB est octroyée la somme de 1 550 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Agricole 22 / Rostrenen
  IBAN / BIC : FR16 1220 6033 0056 0277 5480 059 / AGRIFRPP822
  Co-financement prévisionnel : le Grand Manger mobilise l'équivalent de 385 € en autofinancement.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

- Aux Goûts du Jour est octroyée la somme de 5 720 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Agricole 29 / Quimper
  IBAN / BIC : FR16 1290 6000 4169 2866 8000 171 / AGRIFRPP829
  Co-financement prévisionnel : Aux Goûts du Jour mobilise l'équivalent de 1 430 € en autofinancement.

Clé de répartition pour le reversement de la subvention régionale d'**investissement**, de 81 080€ :

- Au PTCE Eco Domaine Le Bois du Barde a été octroyée la somme de 12 500€.
  Le PTCE Eco Domaine Le Bois du Barde a été prononcé en liquidation judiciaire le 9 septembre 2025. La procédure met fin à l'activité de l'entreprise. Elle ne fait donc plus partie des membres du consortium.
  Le PTCE n'a pas transmis de pièces justificatives.

- À IDL Le Keréden est octroyée la somme de 5 360€.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Agricole 22 - Maël Carhaix
  IBAN / BIC : FR76 1220 6018 0056 0200 6577 545 / AGRIFRPP822
  Co-financement prévisionnel : IDL Le Keréden mobilise 1 340€ en autofinancement.

- À la SCIC Gens de la fontaine est octroyée la somme de 10 400€, pour l'action menée conjointement avec Ti Potager et Esprit Fablab.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Mutuel de Bretagne
  IBAN / BIC : FR76 1558 9228 0807 4903 1234 014 / CMBRFR2BARK
  Co-financement prévisionnel : la SCIC Gens de la fontaine, Ti Potager et Esprit Fablab mobilisent conjointement 2 600€ en autofinancement.

- À la SCIC Ti Menez Are est octroyée la somme de 40 320€.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Mutuel de Bretagne
  IBAN / BIC : FR76 1558 9297 2502 6533 0054 058 / CMBRFR2BXXX
  Co-financement prévisionnel : la SCIC Ti Menez Are mobilise 10 080€ en autofinancement.

- Au Grand Manger est octroyée la somme de 6 250 €.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Agricole 56 / Le Faouët
  IBAN / BIC : FR16 1600 6080 1100 8332 8093 787 / AGRIFRPP860
  Co-financement prévisionnel : le Grand Manger mobilise l'équivalent de 1 570 € en autofinancement.
- À Graines d'Utopies est octroyée la somme de 6 250€.
  Cette somme sera versée aux coordonnées bancaires suivantes :
  Nom de la banque : Crédit Mutuel de Bretagne 56 / Gourin -Guiscriff
  IBAN / BIC : FR16 1558 9569 0500 1059 7054 055 / CMBRFR2BXXX
  Co-financement prévisionnel : Graines d'Utopies mobilise l'équivalent de 1 570 € en autofinancement.

Échéancier de reversement des subventions régionales :

Il était convenu que les modalités de reversement de ces dotations régionales aux membres du consortium suivent l'échéancier de paiement de la Région Bretagne :

- Un premier paiement effectué par le « chef de file » aux parties sur la base de 50% de la part attribuée à chacune des parties, à la signature du présent accord.
  Calendrier prévisionnel : mi-2024.

- Un deuxième acompte de 30% versé à la suite du versement de la Région Bretagne, déclenché par la présentation par le « chef de file » d'un bilan intermédiaire, comprenant les justificatifs des dépenses réelles des membres du consortium attestant de la réalisation de 50% des dépenses prévisionnelles (cf. Article 5 de cet accord – Justificatifs et Bilans).
  À noter que 50% du budget prévisionnel subventionnable (incluant les co-financements) doit avoir été acquitté au global pour pouvoir déclencher le versement de cet acompte par la Région Bretagne (et non pas uniquement 50% du montant de la subvention régionale octroyée).
  Calendrier prévisionnel : entre mi-2025 et fin 2025.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

- Le solde, soit 20% du montant de la part attribuée à chacune des parties, versé à la suite du versement du solde par la Région Bretagne, sur présentation par le « chef de file » du bilan final. Ce solde sera débloqué par les services de la Région Bretagne à la fin du projet, au prorata des dépenses réelles effectuées par les membres du consortium (cf. Article 5 de cet accord – Justificatifs et Bilans) : son montant sera également reversé par le « chef de file » aux membres du consortium par part proratisée, en fonction des dépenses réelles effectuées par les parties.
  À noter que, de la même manière que précédemment, la justification des dépenses réelles engagées porte sur l'ensemble du budget subventionnable (incluant les co-financements), et non pas uniquement sur la part de la subvention régionale.
  Calendrier prévisionnel : fin 2026 ou début 2027.

Seul le premier paiement a été effectivement versé aux membres historiques du consortium.

Il est désormais convenu que le solde de la dotation revenant aux membres historiques et la dotation aux nouveaux membres du consortium seront versés à la suite du versement par la Région Bretagne, sur présentation par le « chef de file » du bilan final.
Ce solde sera débloqué par les services de la Région Bretagne à la fin du projet, au prorata des dépenses réelles effectuées par les membres du consortium (cf. Article 5 de cet accord – Justificatifs et Bilans) : son montant sera également reversé par le « chef de file » aux membres du consortium par part proratisée, en fonction des dépenses réelles effectuées par les parties.

Tableau de synthèse actualisé du reversement des subventions régionales :

DETAIL DU REVERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE AUX DIFFERENTS MEMBRES DU CONSORTIUM "TERRITOIRE APPRENANT COB"								
Noms des membres du consortium y compris le porteur de projet	Montant répartition aide régionale initiale FONCTIONNEMENT	Paiement n°1 (50%) Démarrage	Paiement n°2 (50%) Solde prévisionnel fin projet	Montant répartition aide régionale initiale INVESTISSEMENT	Paiement n°1 (50%) Démarrage	Paiement n°2 (50%) Solde prévisionnel fin projet	TOTAL Paiement n°1 (50%) Démarrage	TOTAL Paiement n°2 (50%) Solde prévisionnel fin projet
Communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB)	37000	18500	10560	0	0	0	18500	10560
Ecodomaine Le Bois du Barde	11600	5800	0	25000	12500	0	18300	0
Campus Le Keréden	5160	2580	860	0	0	0	2580	860
IDL Keréden	4000	2000	2000	5360	2680	2680	4680	4680
Espace Cadoret (représenté par les strutures SCIC Gens de la Fontaine, Ti Potager, Esprit Fablab)	9660	4830	4830	10400	5200	5200	10030	10030
Les Petits Débrouillards Grand Ouest	3600	1800	3780			0	1800	3780
ADESK (pour les actions menées avec le TAG29)	4080	2040	5240	0	0	0	2040	5240
Wimoov	4800	2400	1440	0	0	0	2400	1440
COB Formation	12000	6000	14000	0	0	0	6000	14000
Aux Goûts du Jour	0	0	5720		0	0	0	5720
EBECOB	0	0	1550		0	0	0	1550
Pays COB	0	0	1950		0	0	0	1950
Ty Film	0	0	4730		0	0	0	4730
Le Grand Manger	0	0	2800		0	6250	0	9050
SCIC TI Menez Are	0	0	0	40320	20160	20160	20160	20160
Graines d'Utopies	0	0	0	0	0	6250	0	6250
Enveloppe "Communication" restant à attribuer	5000	2500	0	0	0	0	2500	0
Enveloppe "Projets à venir et d'avenir" restant à attribuer	22020	11010	0	0	0	0	11010	0
Montant total subvention régionale	**118 920,00 €**	**59 460,00 €**	**59 460,00 €**	**81 080,00 €**	**40 540,00 €**	**40 540,00 €**	**100 000,00 €**	**100 000,00 €**

« Démarches territoriales - Inventer Demain en Centre-Bretagne » / Fondation de France :

Il est rappelé que, en complément du financement régional « DEFFINOV », la dotation de la Fondation de France contribue prioritairement au financement de l'ingénierie du projet, jusqu'en 2027.

Conformément au dossier de candidature soumis, cette dotation de 168 000€ en fonctionnement est affectée à quatre postes :

- Le renforcement de l'ingénierie de coordination du projet à hauteur de 108 000€.
  Il est rappelé que ce montant est alloué au « chef de file » pour sa prise en charge de l'ingénierie de coordination du projet sur la période 2023-2026, à travers la mobilisation d'un poste dédié.

- La mise en place d'un budget contributif à hauteur de 25 000€, pour favoriser la participation de toutes et tous à la vie du projet et à la production de livrables communs.
  Cette somme est à partager entre différentes parties prenantes contributives, selon des modalités qui restent à définir.

- Le financement d'expert·es à hauteur de 25 000€ sur des sujets ciblés, pour prendre de la hauteur et s'outiller collectivement en vue de consolider et pérenniser le projet (ex : gouvernance partagée, modèle économique, prospective territoriale).

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

- Un budget complémentaire à la communication à hauteur de 10 000€, pour diffuser les innovations produites par le projet et renforcer l'attractivité du territoire.

La subvention est versée au « chef de file » du consortium selon l'échéancier suivant :

- Acompte n°1 : 28 000€ au démarrage, au premier semestre 2024 ;
- Acompte n°2 : 70 000€ après un rendez-vous de bilan intermédiaire, à fin 2024.
- Acompte n°3 : 56 000€ après un rendez-vous de bilan intermédiaire, à fin 2025.
- Acompte n°4 : 14 000€ après un rendez-vous de bilan final, à fin 2026.

Seul le premier versement a été versé. Les trois autres acomptes seront versés fin 2026, début 2027.

ARTICLE 16 - DISPOSITIONS RELATIVES AUX ANNEXES

Sont annexé·es au présent accord :

- Le dossier de candidature « DEFFINOV », remis à la Région Bretagne ;
- Les conventions de subventions de fonctionnement et d'investissement signées avec la Région Bretagne, et leurs annexes ;
- Le dossier de candidature « Démarches Territoriales – Inventer Demain en Centre-Bretagne », remis à la Fondation de France ;
- Le courrier de notification d'attribution de la subvention de la Fondation de France ;
- La délibération du « chef de file » l'autorisant à reverser une partie des subventions perçues aux membres du consortium.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE

Fait à ROSTRENEN, le 2026,

En dix-huit exemplaires originaux,

Communauté de Communes du Kreiz Breizh Sandra LE NOUVEL, Présidente	**Campus Le Keréden** Rémi LOYER, Gérant
IDL Le Keréden Gilbert JAFFRELOT, Président	**Gens de la fontaine** Jean-François DUBOCQ, Président
Ti Potager Alain GILFORT, Co-Président	**Esprit Fablab** Alain BENION, Co-Président
Les Petits Débrouillards Grand Ouest Grégory CELO, Co-Président (délégation de signature à **Thierry ABENTIN, formateur Les Petits débrouillards)**	**ADESK CENTRE OUEST BRETAGNE** Didier OLLIVIER, Co-Président
Wimoov Benoît DUPONT, directeur régional (délégation possible de signature à Hoel CUMUNEL, responsable territoire Centre-Ouest Bretagne)	**COB Formation** Nolwenn BURLOT, Directrice
SCIC Ti menez Are Gérard GUEN, Président (délégation possible de signature à Stéphane MERRER, Directeur de l'établissement)	**Le Grand Manger,** Marc JOURDAINE, président
Graines d'Utopie Amaury BIDEL, membre de la direction collégiale	**Pays Centre Ouest Bretagne** Jean-Charles LOHE, Président
Ty Films, Marie-Anne SOMDA, Co-Directrice	**EBECOB** Isabelle GUEGUEN, Présidente
Aux Goûts du jour, Marie KEROUANTON, Présidente	

DETAIL DU REVERSEMENT DE LA SUBVENTION REGIONALE AUX DIFFERENTS MEMBRES DU CONSORTIUM "TERRITOIRE APPRENANT COB"								
Noms des membres du consortium y compris le porteur de projet	**Montant répartition aide régionale initiale FONCTIONNEMENT**	**Paiement n°1 (50%) Démarrage**	**Paiement n°2 (50%) Solde prévisionnel fin projet**	**Montant répartition aide régionale initiale INVESTISSEMENT**	**Paiement n°1 (50%) Démarrage**	**Paiement n°2 (50%) Solde prévisionnel fin projet**	**TOTAL Paiement n°1 (50%) Démarrage**	**TOTAL Paiement n°2 (50%) Solde prévisionnel fin projet**
Communauté de communes du Kreiz Breizh (CCKB)	37000	18500	10560	0	0	0	18500	10560
Ecodomaine Le Bois du Barde	11600	5800	0	25000	12500	0	18300	0
Campus Le Keréden	5160	2580	860	0	0	0	2580	860
IDL Keréden	4000	2000	2000	5360	2680	2680	4680	4680
Espace Cadoret (représenté par les strutures SCIC Gens de la Fontaine, Ti Potager, Esprit Fablab)	9660	4830	4830	10400	5200	5200	10030	10030
Les Petits Débrouillards Grand Ouest	3600	1800	3780			0	1800	3780
ADESK (pour les actions menées avec le TAG29)	4080	2040	5240	0	0	0	2040	5240
Wimoov	4800	2400	1440	0	0	0	2400	1440
COB Formation	12000	6000	14000	0	0	0	6000	14000
Aux Goûts du Jour	0	0	5720		0	0	0	5720
EBECOB	0	0	1550		0	0	0	1550
Pays COB	0	0	1950		0	0	0	1950
Ty Film	0	0	4730		0	0	0	4730
Le Grand Manger	0	0	2800		0	6250	0	9050
SCIC Ti Menez Are	0	0	0	40320	20160	20160	20160	20160
Graines d'Utopies	0	0	0	0	0	6250	0	6250
Enveloppe "Communication"	5000	2500	0	0	0	0	2500	0
Enveloppe "Projets à venir et d'avenir"	22020	11010	0	0	0	0	11010	0
Montant total subvention régionale	**118 920,00 €**	59 460,00 €	59 460,00 €	**81 080,00 €**	40 540,00 €	40 540,00 €	**100 000,00 €**	**100 000,00 €**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-193_2026-DE